

Calendrier de la formation

Formation en présentiel à l'IRTESS

Mercredi 4 et jeudi 5 novembre 2026

Mardi 24 et mercredi 25 novembre 2026

Mardi 15 décembre 2026

Formation sur site (dont 2h de E-Learning)

Du 6 novembre au 14 décembre 2026

Epreuves d'évaluation pour la certification

Jeudi 26 novembre 2026, matin

Mercredi 16 décembre 2026, journée

La formation est proposée 3 fois dans l'année : une session en hiver (janvier-mars), une session au printemps (avril-juin) et une session à l'automne (octobre-décembre).

L'IRTESS est habilité à conduire cette formation en Bourgogne – Franche-Comté, le lieu d'implantation est déterminé en fonction des inscriptions.



Automne 2026



Formation Tuteur - Maître d'apprentissage dans le Secteur Sanitaire, Social et Médico-Social privé à but non lucratif (Certification inscrite au RS sous le code RS7445)



2 rue Professeur Marion - 21000 DIJON

Tél. 03 80 72 64 50 - Fax 03 80 36 45 38

E-mail : contact@irtess.fr

www.irtess.fr

N° FORMATION PROFESSIONNELLE 26210346921

Formation Tuteur - Maître d'apprentissage dans le Secteur Sanitaire, Social et Médico-Social privé à but non lucratif (Certification inscrite au RS sous le code RS7445)

La formation au tutorat constitue un enjeu essentiel pour la professionnalisation et l'attractivité des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social.

Le public visé : tous les professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire quel que soit leur niveau de qualification exerçant ou projetant d'exercer des fonctions tutorales.

Cette formation désormais certifiante vise à :

- acquérir et ou consolider les compétences des professionnels en poste à l'exercice de leur fonction de tuteur-maitre d'apprentissage ;
- accompagner l'évolution générale du dispositif de formation des salariés du secteur sanitaire sociale et médico-social, en donnant à l'expérience professionnelle et à la pratique de terrain, toute leur dimension formative ;
- étayer les employeurs dans leur stratégie de recrutement des nouveaux professionnels en accompagnant le développement de l'apprentissage par la formation des maitres d'apprentissage et au tutorat ;
- sécuriser le parcours des apprentis/ alternants en établissement sanitaire, social et médico-social et créer les conditions de réussite dans leur parcours de professionnalisation.

L'IRTESS est habilité par la CPNE-FP et l'OPCO Santé à déployer la formation et à préparer les stagiaires aux 4 épreuves d'évaluation conduisant à la Certification « Tuteur – Maître d'apprentissage dans le Secteur Sanitaire, Social et Médico-Social privé à but non lucratif » inscrite au Répertoire Spécifique France Compétences sous le N° 7445, pour la région Bourgogne Franche-Comté.

L'organisme certificateur est la CPNE-FP et l'OPCO Santé.

Les participants, bénéficieront d'un accompagnement personnalisé ainsi que d'une préparation aux épreuves d'évaluation.

La formation comprend également des espaces de travail réflexif sur l'expérience de tutorat, un accès au centre de ressources documentaires, des modalités de formation à distance (Séquence en E-Learning, PADLET, suivi en Visio, etc.).

La formation comporte 6 modules : pour l'acquisition des compétences du référentiel du 24 mai 2024.

Modalités pédagogiques : cette formation est construite sur un **principe de formation-action** ; les apports théoriques et méthodologiques, sont mis en liens avec les situations d'accompagnement des alternants et prolongés par des travaux d'application ainsi que des expérimentations sur le terrain professionnel.

Conditions de présentation aux épreuves d'évaluation : **assiduité** en formation et participation aux évaluations formatives :

- **Epreuve n°1 : Etude de cas** d'évaluation des compétences C1, C2 et C6 « **organiser l'accueil, l'intégration et le parcours professionnel d'un alternant** ». Epreuve orale (avec 2h00 de préparation et 20 minutes de passation devant le jury à l'IRTESS).
- **Epreuve n°2 : Etude de cas** d'évaluation des compétences C3 et C6 « **élaborer un plan d'ajustement du parcours professionnel** ». Epreuve orale (avec 2h00 de préparation et 20 minutes de passation devant le jury à l'IRTESS).
- **Epreuve n°3 : Cas pratique** d'évaluation des compétences C4 et C6 « **situation professionnelle cœur de métier** ». Epreuve orale (avec 1h00 de préparation et 20 minutes de passation devant le jury à l'IRTESS).
- **Epreuve n°4 : Questionnaire à visée professionnelle « maîtrise professionnelle en matière d'évaluation des acquis des apprentissages en situation de travail »** (de 15 à 20 minutes sur support numérique à l'IRTESS).

Intervenants

- Formateurs de la formation continue et universitaires.
- Professionnels des secteurs du soin et de l'accompagnement.

Lieu

IRTESS, Dijon

Coût de la formation *
607€50 pour 45h00 (formation et évaluations comprises).

La formation est accessible au financement par le CPF.

Durée

45h00 (6 jours sur 3 mois)

Calendrier Automne 2026

De novembre à décembre 2026
(Voir calendrier au recto)

Renseignements

Evelyne HIVAR (*responsable*)
03 80 72 64 61 ; ehivar@irtess.fr

Inscriptions

Nathalie FEUVRIER (*secrétariat*)
03 80 72 64 98 ; nfeuvrier@irtess.fr

Référente handicap

Anne PONCHON
03 80 72 64 39 ; aponchon@irtess.fr